



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants familiaux et assistants maternels

Question écrite n° 121371

Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur la loi du 29 juin 2005, modifiant le statut des assistantes maternelles, qui deviennent des assistantes familiales lorsque l'accueil est permanent. Les décrets d'application concernant le montant des rémunérations, salaires et indemnités ne sont pas parus et les revalorisations envisagées ne semblent pas atteindre le SMIC pour l'accueil d'un enfant. Les assistantes familiales travaillant pour le compte des collectivités locales, il lui demande s'il ne serait pas logique qu'elles bénéficient d'un statut en rapport avec leur situation, celui de titulaire de la fonction publique. Il lui demande également, si des mesures sont envisagées pour que soit pleinement reconnu ce métier et de lui dire quelles sont ses intentions sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121371

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3057